

QE E-3813/97 Jouets contenus dans des produits alimentaires

Les jouets contenus dans des produits alimentaires sont interdits aux Etats-Unis.

En Europe, ces produits sont couverts par la directive sur la sécurité générale des produits.

A la demande de la Commission, une enquête est lancée relative à la circulation de ces produits sur le marché commun.

La Commission envisagera de nouvelles mesures si c'est nécessaire.

Mots-clés : jouet ; contact buccal

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s) (0):